



Ville de Mèze

N° 435

ARRÊTE MUNICIPAL

DEMANAGEMENT 51 BOULEVARD DU PORT

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par Mme HUE, sise 12 Hameau du centre 34140 MEZE,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement le 4 Août 2023 au n°51 Boulevard du Port, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit sur la zone blanche située devant l'entrée du bâtiment C de la Résidence Les Voiles Blanches au 51 Boulevard du Port. Le stationnement est réservé au camion de déménagement du permissionnaire, le 4 Août 2023, de 7h00 à 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par le service logistique de la Mairie de MEZE.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 28 juillet 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

